

Le Burundi a besoin de 10,9 M USD pour la mise en œuvre de la ZLECA

PANA, 14 août 2023 Plus de 10 millions de dollars américains pour la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continental africaine au Burundi Bujumbura, Burundi - Le Burundi a besoin de 10,9 millions de dollars américains pour la mise en œuvre de la stratégie nationale sur l'accord établissant la Zone de Libre-Echange Continental Africaine (ZLECA) que le pays a adopté le 17 juin 2021, a-t-on appris ce lundi, d'un communiqué officiel.

La stratégie du Burundi s'articule autour de « l'appropriation nationale de l'accord sur la ZLECA, la diversification de l'offre exportable et des marchés de biens et amélioration de la compétitivité des entreprises nationales, le développement de l'offre et l'amélioration de la qualité des infrastructures du secteur des services ainsi que le renforcement des capacités de production/entrepreneuriales des femmes et des jeunes ». Pour être applicable, la stratégie nationale doit encore définir « clairement » les actions concrètes à mener « en vue de permettre au Burundi de disposer des produits en quantité et en qualité suffisantes à vendre auprès des pays membres de la ZLECA ». Par ailleurs, le Burundi "doit se préparer à gérer les effets de ce libre échange continental et chaque ministère doit déterminer et s'approprier des actions qui le concernent ». Le ministère du Commerce a été chargé de collaborer avec les autres ministères « pour bénéficier de leurs contributions sur les actions à mener, surtout que la stratégie est transversale ». D'un autre côté, une « réflexion profonde » s'impose sur le plan d'industrialisation du pays que le pays puisse avoir des produits finis et diversifiés pour l'exportation vers les pays membres de la ZLECA ». L'État devrait encore « accompagner davantage les petites et moyennes entreprises pour qu'elles accroissent la production et terminer les produits pour lesquels le Burundi peut demander la protection contre la concurrence ». La stratégie doit être alignée sur la « Vision Burundi Pays Emergent en 2040 et Burundi Pays Développé en 2060 ». Cette stratégie doit également « montrer les impacts positifs et significatifs pour le pays, à travers de résultats mesurables en termes de hausse des exportations et de baisse des importations et comment atténuer un tel choc » à la perte des recettes sur certains produits avec la mise en œuvre de la ZLECA ». Le Burundi souhaite encore « participer aux différentes négociations en cours et venir sur les produits protéger et associer les membres du secteur privé dans l'équipe technique chargée de mener les négociations ». L'accord établissant la ZLECA a pour objectif de concrétiser l'intégration de l'Afrique, en servant de moteur de croissance économique, de l'industrialisation et du développement durable de l'Afrique.